

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
24 Juin 2024**

Objet : Avancement de grade – Lignes directrices de gestion- Promotion Interne

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe TERRIER, Maire Adjoint par délégation du Maire.

Etaient présents :

Monsieur TERRIER, Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur BARRIER ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur ESTAGER ; Madame PLESSIER ; Monsieur VERCOUTRE ; Madame CROS ; Madame COLOMBA ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ;

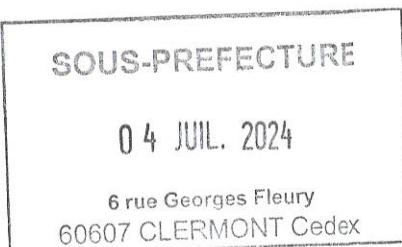
Etaient absents excusés :

Madame LENOIR donne pouvoir à Madame SEBIH,
Monsieur MAUGER donne pouvoir à Monsieur TERRIER,
Monsieur NERIN donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG,
Madame MOREL donne pouvoir à Monsieur BRUVIER,
Monsieur LOUIS donne pouvoir à Madame BRETON,
Monsieur LAMAAIZI donne pouvoir à Monsieur VERCOUTRE,
Madame FERRER donne pouvoir à Madame AFFDAL-PUTFIN,

Etaient absents :

Messieurs CORTES, OULD AHMED TALEB et KANOUTE,

Madame Lacroix est désignée secrétaire de séance,



Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion permettant l'instauration d'une politique d'évolution et de promotion des agents tout en maîtrisant la masse salariale.

Considérant les possibilités des avancements de grade ainsi que de la promotion interne ;

Dans l'attente des résultats des dossiers qui seront déposés auprès du Centre de Gestion de l'Oise dans le cadre du dispositif des Promotions Internes de l'année 2024 ;

Compte tenu de la réussite au concours de catégorie B sur le grade d'animateur d'un agent

Vu l'organigramme fonctionnel validé au Comité Social Territorial du 10 avril 2024,

Le rapport de Monsieur l'Adjoint au Maire, Monsieur Philippe TERRIER, entendu,

Délibère

Article 1 : A compter du 1^{er} juillet 2024 création des postes :

Grade	Catégorie	Nombre de Poste	Durée Hebdomadaire
Conseiller Supérieur socio-éducatif	A	1	Temps Complet
Attaché Principal	A	1	Temps Complet
Technicien	B	1	Temps Complet
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps Complet
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps Complet
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	1	Temps Complet
Animateur Territorial	B	1	Temps Complet

Les postes occupés avant avancement seront fermés dès la nomination dans le nouveau poste.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de membres absents : 3

Voté à l'unanimité

Date de convocation : 17/06/2024

Date de l'affichage : 05/07/2024

DELIB 19/24

La secrétaire de séance

Colette LACROIX

